



Parc & Château de BEAUREGARD

à seulement 20min de Chambord et 1h30 de Paris

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

ARTICLE 1 : CONDITIONS

Les billets ne sont ni repris, ni échangés.

Aucune réclamation ne donnera suite à un remboursement. Tout acompte ou règlement reste acquis.

La validité des billets court jusqu'au 31 décembre 2012 (accès autorisé aux dates et horaires d'ouverture du site pour les individuels et sur réservation pour les groupes).

1 gratuité pour 20 personnes payantes accordée pour un accompagnateur sur présentation d'une carte de guide ou pour un chauffeur de car.

ARTICLE 2 : RESERVATION

La réservation préalable est obligatoire.

Dans la mesure du possible, les réservations sont à effectuer 15 jours avant la date de la prestation.

La réservation ne sera effective qu'à partir de la réception de votre règlement et confirmation écrite de notre part quant à nos disponibilités.

ARTICLE 3 : MOYENS DE PAIEMENT ACCEPTES

- Virement : RIB 20041 00001 5750854J020 96
IBAN FR12 2004 1000 0157 5085 4J02 096 PSSTFRPPPAR
- Carte bleue sur place.
- Les chèques ne sont acceptés qu'à défaut d'autres moyens de paiement disponible.
Chèque : à l'ordre du Château de Beauregard à envoyer à l'adresse suivante :
Beauregard Events, 8 rue Jean Cottin, F-75018 Paris accompagné du devis signé et tamponné de votre part.
Prévoir la réservation 3 semaines avant en cas d'envoi de chèque.
- Bientôt paiement à distance.

ARTICLE 4 : MODALITES DE REGLEMENT

- Groupe : Paiement à la commande – toute personne supplémentaire au nombre prévu devra s'acquitter du droit d'entrée au tarif public groupe.
- Individuels : Accès autorisé aux dates et horaires d'ouverture du site.
Dans le cadre d'une convention tarifs professionnels : **Préachats par virement par vos soins. Dans ce cas vos clients se présentent avec les tickets nominatifs et numérotés, préalablement prépayés et tamponnés par vos soins.**
Si vos clients règlent directement, ils devront dans ce cas nous transmettre un document numéroté et nominatif pour le versement de la commission.
La commission est versée en fin de saison sur facture de votre part après validation par nos soins.
Dans le cadre d'une commande de billets en prévente: Préachats par virement par vos soins. Dans ce cas vos clients se présentent avec les tickets nominatifs et numérotés, préalablement prépayés et tamponnés par vos soins.

Dans le cadre d'une convention de partenariat : Les bénéficiaires règlent sur place et bénéficient des tarifs partenaires sur présentation d'un document nominatif, numéroté et tamponné par vos soins.

- Repas traiteur : Le traiteur est à régler directement.
Nous vous transmettons sur demande les menus des traiteurs avec lesquels nous travaillons en exclusivité.

ARTICLE 5 : PRIMES

Dès que votre entité a vendu et réglé 2000 tickets individuels ou groupes, une visite VIP sera offerte à 6 personnes de votre équipe.

Dès que votre entité a vendu et réglé au-delà de 10 000 tickets individuels ou groupes, un dîner privé pour 4 personnes de votre équipe sera offert.

ARTICLE 6 : AVANTAGES

Pour les billets prépayés : Accès immédiat sans attente aux caisses

Des supports de communication clairs et illustrés sont mis à votre disposition

Possibilité d'un accueil personnalisé :

- Visite guidée personnalisée du château incluse
- Visite guidée personnalisée du parc sur demande selon disponibilité des guides

Possibilité de déjeuner dans les orangeries en face du château (sur devis):

- Jusqu'à 70 personnes assises et 120 debout dans la salle des lys avec une cheminée du château
- Jusqu'à 150 personnes assises et 250 debout dans l'orangerie, cheminée, possibilité de spectacle dans l'orangerie (rideau de spectacle)

Des jeux de piste ou animations personnalisées peuvent vous être proposés :

Team building, animation Wood Luck (jeux avec animateurs bilingues), balades à dos d'ânes, montgolfières, baptême en hélicoptère, magicien, marionnettiste, château gonflable... Animations autour du portrait: Atelier "Trait pour trait" initiation à l'art du portrait, mini galerie pour les enfants, « Qui est-ce » historique, portraits littéraires, Caricatures ...

**2012 : Une exposition exceptionnelle
"Les chiens de peuples" exposés dans le château !**